

Bonne année à tous

Merci pour vos nombreux encouragements pour notre action municipale. Ce début d'année est pour nous l'occasion de vous présenter, à vous et vos proches, nos vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année.

A noter : l'abandon par la mairie du projet d'achat d'un local commercial dénoncé par nous comme inutile : économie = 66.000 euros. Très bien.

Mais des interrogations demeurent :

- Pourquoi avoir acheté 7,2 hectares de bois inconstructible (Espace Boisé classé) en limite du Belambra ?

Protéger ces bois ?

Le classement le permet déjà. Développer et valoriser ce quartier ?

Rien de prévu dans le PLU et donc aucune plus-value communale.

- Pourquoi persister à refuser le confort mérité d'une gendarmerie et la nouvelle école sur les 6,5 hectares de terrains communaux de Beaurepaire ?

Rappelons que la mairie a obtenu, à frais d'avocat, un jugement du tribunal administratif de Versailles le 22 janvier 2008 (n° [0503903](#) et autres) légalisant et autorisant leur constructibilité. Pourquoi y renoncer et préférer l'achat d'autres terrains à crédit par les Dourdannais ?

Pour une pincée de membres d'associations qui n'ont même pas fait appel de cette décision de justice ?

- Pourquoi accuser, de manière diffamatoire et infondée, de « *délinquants de l'urbanisation sauvage* » ceux qui n'ont pour seul tort que de dénoncer l'abandon de cette urbanisation des terrains de Beaurepaire, quand, dans le même temps, la mairie ne fait rien contre des membres de l'association de Beaurepaire, seule bénéficiaire de cet abandon, réalisant, sans autorisation, un hangar ou un chalet (voir parcelles AL17 et AL258) ?

Restant debout et déterminés nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2017.